Réf. Farde e-Assemblées : 2486348

N° OJ : **14**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Sport.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 11.000,00EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 11.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022 aux différentes associations réparti comme suit :

1) 1.000,00 EUR à l'asbl "TEAM JAH ACADEMY" pour l'organisation de l'événement "Gala 50/50 Boxing Brussels (égalité hommes/femmes)" au Stade Vanderputten le 14/05/2022;
2) 1.500,00 EUR à l'asbl "Bucs Bear Promotion" pour l'octroi de l'aide lors des activités 21/7;
3) 5.000,00 EUR à l'asbl "Cercle Sportif HA.VI.2 Bruxelles" pour l'organisation de l'événement "Super European Goalball League" au Palais du Midi le 5-7/08/2022;
4) 2.500,00 EUR à l'asbl "EGALITY SPORT & CULTUURL" pour l'organisation de l'événement "Fête fin d'année + Promo sports VdP" le 05/06/2022;
5) 1.000,00 EUR à l'asbl "Brussel Aquatic Synchro Swimming" pour l'organisation de l'événement "Gala annuel de natation synchronisé" le 21/05/2022.

Annexes :